Comtpe-rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2021 – 20 heures Salle des fêtes

<u>Présents</u>: Mesdames Nathalie GASC, Camille NORMAND, Séverine QUENNESSEN, Virginie DELAHAYE, Alison PETIT, Corinne SERRE, Nadia SOLLOGOUB, Messieurs Thierry ARLETTAZ, Emmanuel BEAUVOIS, Patrick BONDEUX, Nicolas DUCHEMIN, Jean LEFEVRE, Jean-Pierre REVEL, Michel SAUTEREAU.

Pouvoir de Monsieur Bruno CAVOY à Monsieur Michel SAUTEREAU

Secrétaire de séance : Madame Alison PETIT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et précise qu'elle se tiendra sans public, pour se conformer aux mesures sanitaires en vigueur.

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du dernier Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des devis signés depuis la dernière séance.

Il mentionne également la notification d'une subvention de 1351,15 € de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, pour l'opération d'hygiénisation des boues de la station d'épuration, dans le contexte particulier de l'épidémie de COVID 19.

Par ailleurs, la CAF de la Nièvre a accordé une bonification exceptionnelle de 1868,04 € de la subvention ALSH allouée aux accueils extrascolaires pour faciliter l'accessibilité aux familles avec des ressources modestes et soutenir le gestionnaire qui met en place des tarifs adaptés. Elle a également accordé une subvention de 3330 € pour l'organisation du camp d'été 2021 (pour un montant total de 6084 €).

Enfin, la nomination de Madame Anne PIELOT au poste de directrice de l'école primaire de Neuvy-sur-Loire, a été officiellement confirmée. Elle répond à la demande de la municipalité qui s'était prononcée en faveur d'une fusion des écoles maternelle et élémentaire de Neuvy, à cette condition. Monsieur le Maire lui souhaite pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

En préambule de la séance, Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil l'ajout d'un point à l'ordre du jour, modification acceptée.

Questions à l'ordre du jour

1- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Monsieur le Maire explique à l'assemblée les grands changements à intervenir cette année en terme de taxes locales.

A partir de l'exercice 2021, les communes et les EPCI à fiscalité propre ne percevront plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables. Cette perte de ressources est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Ainsi, le taux départemental de taxe foncières sur les propriétés bâties, soit 23,90 %, vient s'additionner au taux communal. Le taux communal de taxe foncière des propriétés bâties majoré de l'ex-taux départemental devient par conséquent le nouveau taux communal de référence à compter de 2021.

Monsieur DUCHEMIN s'interroge sur les ressources du Département suite à ce transfert.

Madame SOLLOGOUB regrette que la réforme fige à un instant « T » les ressources des communes, ne prenant pas en compte la dynamique des communes qui pourraient se développer.

Pour rappel, les taux fixés en 2020 (qui n'ont pas évolué depuis 2008) étaient les suivants :

- Taxe foncière (bâti): 17,04 %
- Taxe foncière (non bâti): 54,79 %

Tenant compte des dispositions en vigueur à compter de 2021, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les taux de taxes foncières comme suit :

	Bases notifiées	Taux appliqués par	Produit voté par	
		l'Assemblée délibérante	l'Assemblée délibérante	
Taxe foncière (bâti)	1 487 000	40,94 % (17,04% +23,90%)	608 778 €*	
Taxe foncière (non bâti)	40 400	54,79 %	22 135 €*	
			630 913 €	

^{*}Chiffres arrondis à l'euro le plus proche

Il est rappelé que la municipalité devra communiquer auprès des habitants sur la modification du taux communal de taxe foncière sur les propriétés bâties, induite par la suppression de la taxe d'habitation. Il n'y a pas d'augmentation à proprement parler du taux communal, resté inchangé depuis 2008.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020 BUDGET COMMUNE ET BUDGET ASSAINISSEMENT

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes). Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les comptes de gestion 2020 conformes aux comptes administratifs :

Budget Commune:

Section de fonctionnement

Dépenses :

1 292 772,69 €

Recettes: 1 640 905,67 € + report 2019 522 396,95 € = 2 163 302,62 €

Soit un excédent de 870 529,93 €

Section d'investissement

Dépenses :

512 511,43 €

+ RAR 192 768,00 €

+ report 2019 1 126 045,82 € = 1 831 325,25 €

Recettes:

1 460 766,24 €

+ RAR 21 254,73 € = 1 482 020 ,97 €

Soit un déficit de 177 791,01 €

avec RAR, un déficit de 349 304,28 € (besoin de financement)

Budget Assainissement:

Section d'exploitation

Dépenses :

33 768,34 €

Recettes 53 492,73 €+ report 2019 28 758,10 € =

82 250,83 €

Soit un excédent de 48 482,49 €

Section d'investissement

Dépenses :

33,589,05€

+ RAR 332 209,40 € = 365 798,45 €

Recettes:

103 065,83 €

+ RAR 164 204,00 €

+ report 2019 57 553,22 € = 324 823,05 €

Soit un excédent de 127 030,00 €

avec RAR, un déficit de 40 975,40 €

Les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 BUDGET COMMUNE ET BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Aussi, à la clôture de l'exercice budgétaire, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets

Monsieur le Maire quitte l'Assemblée. La présidence de la séance est laissée à Monsieur Thierry ARLETTAZ, Adjoint au Maire, pour présenter les comptes administratifs 2020 dressés par Monsieur Patrick BONDEUX :

Compte administratif principal

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		522 396,95	1 126 045,82		1 126 045,82	522 396,95
Opérations de l'exercice	1 292 772,69	1 640 905,67	512 511,43	1 460 766,24	1 805 284,12	3 101 671,91
TOTAUX	1 292 772,69	2 163 302,62	1 638 557,25	1 460 766,24	2 931 329,94	3 624 068,86
Résultats de clôture		870 529,93	177 791,01		692 738,92	
Restes à réaliser			192 768,00	21 254,73	192 768,00	21 254,73
TOTAUX CUMULES	1 292 772,69	2 163 302,62	1 831 325,25	1 482 020,97	3 124 097,94	3 645 323,59
Résultats définitifs		870 529,93	349 304,28			521 225,65

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		28 758,10		57 553,22		86 311,32
Opérations de l'exercice	33 768,34	53 492,73	33 589,05	103 065,83	67 357,39	156 558,56
TOTAUX	33 768,34	82 250,83	33 589,05	160 619,05	67 357,39	242 869,88
Résultats de clôture		48 482,49		127 030,00		106 035,71
Restes à réaliser			332 209,40	164 204,00	332 209,40	164 204,00
TOTAUX CUMULES	33 768,34	82 250,83	365 798,45	324 823,05	399 566,79	407 073,88
Résultats définitifs		48 482,49	40975,40			7 507,09

Les comptes de résultats de l'exercice 2020 sont approuvés à l'unanimité.

4- AFFECTATION DES RESULTATS 2020 / BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire regagne l'Assemblée.

Il propose d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 870 529,93 € comme suit :

- 349 304,28 € en recettes d'investissement au compte 1068 (comble le déficit/besoin de financement)
- 521 225,65 € (le solde) en recettes de fonctionnement au compte 002

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme proposé.

5- AFFECTATION DES RESULTATS 2020 / BUDGET ASSAINISSEMENT

La section d'exploitation du budget d'assainissement réalise un excédent de 48 482,49 €. Il propose de l'affecter comme suit :

- 40 975,40 € en recettes d'investissement au compte 1068 (comble le déficit/besoin de financement)
- 7 507,09 € (le solde) en recettes d'exploitation au compte 002

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme proposé.

6- VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2021

Monsieur le Maire expose, par chapitre budgétaire, les propositions de crédits en fonctionnement. Il précise notamment que les crédits de cette section ont été diminués d'environ 6% pour 2021. Par ailleurs, les associations ne percevront pas de subvention en 2021, la majorité d'entre elles ayant exprimé le souhait d'y renoncer pour cette année. Leur activité est fortement diminuée, voire arrêtée, en raison de la crise sanitaire qui perdure depuis plus d'un an.

En matière de recettes, Monsieur le Maire mentionne qu'après une baisse continue et considérable de la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement (DGF) depuis quelques années, cette dernière s'élève finalement en 2021 à 0. La part « péréquation » de la DGF, au travers de la dotation de solidarité rurale (DSR), reste stable.

Par ailleurs, Monsieur le Maire détaille les crédits dévolus aux opérations d'investissement. Ainsi, la commune investira dans du matériel informatique pour les écoles et dans l'installation d'un nouveau serveur en mairie, l'actuel étant obsolète.

Des travaux sont également prévus dans les bâtiments communaux : des clefs électroniques sont prévues pour certains d'entre eux, l'aménagement d'une salle urbanisme au second étage de la mairie, le changement des portes d'accès au bâtiment principal de la mairie, la réfection du toit de l'école maternelle, de sa cour et du système de programmation du chauffage, de l'éclairage leds à la salle polyvalente, l'aménagement extérieur du bâtiment des services techniques suite à l'acquisition du terrain contigu, ...

Concernant la voirie, le programme de travaux 2020-2022 va débuter avec la réfection des premières voies programmées, l'extérieur de la chapelle sera aménagé, et des travaux seront réalisés au terrain des Chenevières avant le démarrage des travaux de construction de la résidence AGES ET VIE.

Le programme de matériels prévoit notamment l'achat de caméras de vidéo protection à destination des points d'apports volontaires (PAV), d'un réfrigérateur à la salle polyvalente, d'un lave-linge à l'école maternelle, de tables de pique-nique pour le parc de la Vrille et le parc dit « du Château », ...

Des crédits sont également mis de côté pour la réfection de l'école élémentaire, de la future maison des associations (ex-Caisse d'Epargne), ainsi que pour les premières actions qui seront mises en œuvre suite à l'étude de revitalisation centrebourg.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget 2021, comme suit :

CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT VOTES RECETTES DE FONCTIONNEMENT VOTEES + RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE = TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 115 190,65 € 1 593 965,00 € 521 225,65 € 2 115 190,65 €
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET DEPENSES D'INVESTISSEMENT VOTEES + RAR DE L'EXERCICE PRECEDENT = TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 081 887,39 € 192 768,00 € 1 274 655,39 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT VOTEES +RAR DE L'EXERCICE PRECEDENT = TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 253 400,66 € 21 254,73 € 1 274 655,39 €
TOTAL DU BUDGET 2020 DEPENSES RECETTES	3 389 846,04 € 3 389 846,04 €

7- VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2021

Monsieur le Maire expose, par chapitre budgétaire, les propositions de crédits en section d'exploitation, ainsi que les crédits dévolus aux opérations d'investissement. Cette année, les travaux d'assainissement sont ceux en cours rue des Aulnaies, rue des Javances et sur une partie de la route de la Villeneuve

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget 2021, comme suit :

CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT VOTES RECETTES DE FONCTIONNEMENT VOTEES + RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE = TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	42 773,70 € 35 266,61 € 7 507,09 € 42 773,70 €
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET DEPENSES D'INVESTISSEMENT VOTEES + RAR DE L'EXERCICE PRECEDENT = TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	61 894,70 € 332 209,40 € 394 104,10 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT VOTEES +RAR DE L'EXERCICE PRECEDENT = TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	229 900,10 € 164 204,00 € 394 104,10 €
TOTAL DU BUDGET 2020 DEPENSES RECETTES	436 877,80 € 436 877,80 €

8- REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE TELECOMMUNICATIONS Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer la redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de télécommunications au taux maximum du décret du 27 décembre 2005, actualisé pour 2021, soit une recette de 3 160,88 € (2020 : 3 189,13 €).

9- REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer la redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité au taux maximum du décret du 26 mars 2002 actualisé pour 2021, soit une recette de 215 € (212 € en 2020).

10- AFFECTATION DE LA DOTATION CANTONALE D'EQUIPEMENT (DCE) 2020

La commune s'est vu attribuer une Dotation Cantonale d'Equipement pour l'année 2020 d'un montant de 10759 €, à affecter à des dépenses d'investissement pour des travaux de voirie, sur les bâtiments communaux et l'achat de matériels. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter cette dotation au programme de travaux de modification d'un bâtiment communal pour l'implantation d'un distributeur automatique de billets.

11- CESSION D'UN TERRAIN A LA SOCIETE AGES ET VIE HABITAT

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal s'était prononcé le 6 juillet 2020 en faveur de la cession d'un terrain situé rue de Bellevue, aux Chenevières, pour l'implantation de deux bâtiments d'accueil pour personnes âgées et/ou handicapées. La vente de ce terrain interviendra dans les prochains jours. Depuis la délibération du 6 juillet 2020, le nombre de logements de cette structure a été précisé. Aussi, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité une nouvelle délibération annulant la précédente, modifiant le nombre de logements (4 logements au lieu de 8).

12- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire souhaite aborder plusieurs sujets.

Tout d'abord, les écoles ont été fermées le 6 avril dernier. En revanche, les enseignants ainsi que les services municipaux de garderie ont continué à accueillir les enfants des personnels dits « prioritaires ». Le centre de loisirs est également ouvert à ces enfants du 12 au 23 avril.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que la situation sanitaire dans le département ne s'améliore pas. Le taux d'incidence reste malheureusement stable.

Concernant l'étude de revitalisation, le terme de la première phase de diagnostic, à fin mars, aurait dû être marqué par le résultat des consultations des habitants. Malheureusement, eu égard à la crise sanitaire, la réunion publique et les cinq ateliers participatifs qui étaient prévus, n'ont pu être organisés. Aussi, un moment d'échanges entre le bureau d'études et les habitants sera organisé Place de la mairie, le jeudi 27 mai prochain, à l'occasion du marché hebdomadaire.

Monsieur le Maire indique également que la Maison de santé, en collaboration avec la commune, organise une matinée de dépistage avec tests PCR, de 8h30 à 12h30 à la salle des fêtes. Il suffit de s'y présenter muni de sa carte vitale.

Enfin, les bulletins municipaux seront prochainement distribués aux habitants.

Madame SOLLOGOUB transmet pour information à Monsieur le Maire les offres d'une société qui propose aux collectivités le même type de prestation que la BRINKS, à savoir la gestion d'un distributeur automatique de billets. Ces informations permettront de comparer lesdites offres avec le contrat de la BRINKS, jusqu'alors seule sur ce marché.

Monsieur le Maire indique qu'aucune observation n'a été inscrite sur le cahier de doléances.

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le 3 mai prochain.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h20.

Le secrétaire de séance

Alison PETIT

Le Maire,

Patrick BQNDEUX